

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU VENDREDI 30 MARS 2012**

**PRÉSENTS : PRÉSENTS : MM.PONCET, MEIER, MOUSSE, MME VEILLAS, M.FARJON, MMES COUDOUR, M.CHALOT, MME RICHARD, MM MOISSONNIER, BRISSAY, REBOULET, EPINAT, OSSEDAT
ABSENTS : Emmanuelle BARLERIN (procuration donnée à P.PONCET)**

TARIFS CAMPING MUNICIPAL 2012

Monsieur ALLUT, gérant du camping transmet pour information du conseil municipal les tarifs qu'il envisage de pratiquer pour la saison à venir.
Ces tarifs sont inchangés par rapport à la saison 2011 et sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

VOTE DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET COMMUNE 2012

Monsieur le maire présente les budgets assainissement et commune qui s'équilibrent de la façon suivante :

ASSAINISSEMENT (M49):

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
RECETTES	1 960 894.54	353 906.78
DEPENSES	1 960 894.54	353 906.78

COMMUNE (M14) :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	234 200.79	1 234 540.80
DEPENSES	234 200.79	1 234 540.80

Le conseil municipal vote le budget à l'unanimité.

TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux 2011 pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises (ex taxe professionnelle).
Pas d'augmentation de la fiscalité.

REGLEMENT D ASSAINISSEMENT

Le règlement d'assainissement élaboré par la commission en charge des affaires relatives à l'assainissement est soumis à l'approbation du conseil municipal. Le règlement est adopté par 13 voix et une abstention (1 abstention au motif qu'il faudrait aussi traiter d'un point concernant le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie).

ALIMENTATION EN ELECTRICITE DE LA FUTURE STATION – DEVIS SIEL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis établi par le SIEL pour l'alimentation de la futur STEP. Ce devis s'élève à 49 556.32 € HT dont 14 200.00 € à la charge de la commune.

DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION

Les demandes présentées par le CAT le COLOMBIER et l'ADMR ont fait l'objet d'une attribution respective de 150.00 et 200.00 €.

La demande présentée par l'ADML sera rediscutée au prochain conseil après renseignements pris auprès des bénévoles de la bibliothèque de St Just en Chevalet.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer une convention avec le CDG 42 qui a pour mission de fournir à la commune du personnel administratif itinérant afin de palier aux absences des agents titulaires en poste.

D'autre part, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des primes sur salaires en cas de congé maladie des agents titulaires.

ADAEAR « La Bruyère »

Le conseil municipal désigne Madeleine VEILLAS pour représenter la municipalité au conseil à la vie sociale qui vient d'être créé à la maison d'enfants « La Bruyère »

ENVELOPPES CANTONALES

Le conseil municipal décide de soumettre les investissements suivants :
outillages techniques, poste informatique, aménagement du local technique au Chalendon, reliure d'état civil, alarme église.

et inscrits au budget communal 2012 au conseil général en vue d'obtenir une aide au titre des enveloppes cantonales.

QUESTIONS DIVERSES

Divers sujets sont abordés :

Droit d'occupation du domaine public

Attribution du label **Entreprise du Patrimoine Vivant** (EPV) à la literie Brissay-Châtre

Première réunion de chantier de construction de la station d'épuration le 6 avril 2012